



Monsieur Jean CASTEX
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
Paris

Objet : enregistrement de la manifestation parisienne prévue le 20 janvier

M. le Premier ministre,

Nos organisations régionales d'Île-de-France ont déposé une déclaration de manifestation à Paris pour le 20 janvier, journée d'action appelée par nos organisations au niveau national.

La demande a été faite mardi midi. La préfecture a refusé de l'enregistrer, au motif qu'elle a été déposée au-delà du délai de trois jours prévu par la loi.

Nous tenons à signaler que dans l'usage, la Préfecture accepte très fréquemment les dépôts hors délai. Nous ne comprenons pas la rigidité dont elle fait preuve cette fois-ci, alors qu'elle autorise de nombreuses manifestations déposées dans ces conditions.

La mobilisation des personnels, élèves et parents a été très forte le 13 janvier, et leur détermination à obtenir satisfaction sur les revendications n'est pas retombée. Les personnels de l'Éducation nationale, parents et élèves doivent pouvoir user de leur droit fondamental à manifester, tel que le garantit la République française.

Après avoir reçu les personnels et parents d'élèves en audience, il nous semble que c'est un signal politique négatif qui est envoyé aux personnels, parents et élèves de l'éducation nationale, par cette réponse du Préfet de Paris.

Nous vous demandons solennellement d'intervenir auprès du ministère de l'Intérieur et du Préfet de Police de Paris pour que la manifestation déposé soit enregistrée.

Paris, le 19 janvier 2022